
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2023, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

| | Numéro | Immeuble visé | Zone | Nature et effets de la demande |
|----|-----------|---|--------|---|
| 1. | 2023-0147 | 4741, route 117 | Ca-930 | <ul style="list-style-type: none">• L'implantation d'un bâtiment accessoire existant en cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière;• Le pourcentage boisé ou d'espace naturel préservé est de 30 % au lieu de 40 %. |
| 2. | 2023-0186 | Lot projeté 6 602 234 du cadastre du Québec (chemin Beresford Park) | Vc-916 | <ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 93,7 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés;• La construction d'un garage détaché projeté ayant 6,8 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres. |

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 novembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe